



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
21 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 octobre, à 10 heures

Président : M. Stefanile (Vice-Président) (Italie)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-56424 (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Talbot (Guyana), M. Stefanile (Italie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (A/67/339 et 353) (suite)

1. **M. Janjua** (Pakistan) signale que malgré les progrès faits dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour mobiliser les ressources nationales, renforcer l'investissement direct étranger dans les pays en développement, réaliser le potentiel que le commerce offre pour le développement, exécuter les engagements pris en matière d'aide au développement, alléger la dette et régler les problèmes systémiques. La situation de l'économie mondiale et l'aggravation des conditions climatiques ont exacerbé les problèmes de développement.

2. Il faut continuer d'œuvrer vers la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, tout en faisant avancer les discussions tenues en parallèle concernant l'accord convenu en 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). À cette fin, il est nécessaire d'intégrer les divers débats concernant les objectifs de développement et de créer un mécanisme institutionnel chargé de veiller à l'application des stratégies convenues pour la mobilisation des moyens de financement.

3. **M^{me} Morgan** (Mexique) dit que la Conférence internationale sur le financement du développement a ouvert à tous les partenaires du processus de développement une instance où débattre des problèmes posés par le financement et identifier toutes les sources susceptibles d'assurer la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Un suivi efficace du Consensus de Monterrey est donc une priorité et la délégation mexicaine accueille avec satisfaction les directives sur la manière de renforcer l'action menée à ce titre, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/67/339).

4. Il faut définir un programme de développement intégré regroupant le débat sur le financement du développement, le renforcement du Conseil économique et social et les initiatives lancées à la Conférence Rio +20. Il faut éviter le chevauchement des activités de suivi concernant les financements convenus lors de la Conférence. Le Consensus de Monterrey doit non seulement servir de feuille de route pour sa propre application mais aussi être l'outil qui permettra de renforcer la gouvernance économique mondiale et d'apporter de la cohérence aux discussions actuelles sur le programme de développement pour l'après-2015.

5. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago) pense qu'il faut mobiliser l'aide publique au développement (APD) pour fournir un appui financier et technique aux pays en développement. L'instabilité des prix des matières premières, jointe à d'autres pressions inflationnistes résultant des crises économique et financière mondiales actuelles, a réduit la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux activités liées au développement dans les pays en développement. Il faut donc réformer d'urgence les institutions financières et économiques mondiales pour améliorer leur capacité de réponse aux besoins des petits pays économiquement vulnérables. Par ailleurs, la Commission devrait redoubler d'efforts pour convenir de critères susceptibles de donner une image plus exacte du niveau de développement d'un pays particulier, au lieu de le mesurer par le seul produit intérieur brut (PIB) : c'est pourtant sur ce critère qu'un groupe divers de pays a été classé dans la catégorie à revenu intermédiaire, aux dépens de leur droit à l'APD. Toute régression touchant les économies des pays à revenu intermédiaire – qui sont une force stabilisatrice dans l'économie mondiale – s'avérera préjudiciable à tous. À cet égard, Trinité-et-Tobago attend avec intérêt le début des travaux que la Commission de statistique des Nations Unies doit entreprendre pour mettre au point des mesures plus larges du progrès, l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes.

6. Les politiques menées par le Gouvernement trinitadien visent à promouvoir des partenariats publics-privés, tout en créant des emplois et en répondant aux besoins en infrastructures, notamment dans les zones rurales et reculées. On s'emploie actuellement à améliorer la perception des recettes par

le renforcement de l'administration et de la discipline fiscales et à mettre en œuvre une amnistie fiscale.

7. Le système actuel de financement du développement n'a pas tenu ses engagements et n'a pas la cohérence voulue avec les autres initiatives connexes des Nations Unies. Qui plus est, l'engagement politique à l'égard du suivi de la question du financement du développement n'a cessé de baisser depuis 2002.

8. Le programme de développement pour l'après-2015 en étant au stade de la planification, la communauté internationale est convenue d'établir un comité intergouvernemental d'experts pour étudier la question du financement du développement durable. Dans le cadre de son mandat, ce comité devrait également explorer les modalités de renforcement du processus de suivi du financement du développement.

9. **M^{me} Miranda** (Pérou) insiste sur la nécessité de fédérer toutes les activités de développement des Nations Unies en un seul programme, doté d'un cadre bien défini pour son exécution. Dans un climat de turbulences économiques, il faut une direction cohérente et une solide volonté politique et le Pérou se félicite des mesures prises au Sommet du Groupe des 20, tenu en 2012, pour faire face à la crise financière mondiale; il est tout de même très inquiétant que le Groupe n'ait pas réussi à éliminer les mesures protectionnistes. Toutes les mesures de ce type doivent être supprimées si l'on veut arriver à une conclusion satisfaisante du Cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement et faciliter ainsi une reprise plus rapide de l'économie mondiale.

10. La délégation péruvienne invite les pays développés à respecter les engagements qu'ils ont contractés au titre de l'APD, qu'il s'agisse du montant des contributions annoncées ou d'une fourniture plus transparente et plus efficace de l'assistance, avec une réduction des conditionnalités. L'architecture financière internationale doit être réformée de façon à en accroître la cohérence et à améliorer la coordination des politiques macroéconomiques, en veillant à ce que les pays en développement soient convenablement représentés au niveau de la prise de décisions économiques.

11. Le climat économique actuel et les problèmes qu'il pose témoignent de la nécessité de renforcer le suivi de la Conférence sur le financement du développement. Une conférence de suivi, qui

permettrait à la communauté internationale de traduire le dialogue en actions concrètes, d'éliminer le chevauchement des activités et de fixer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable devrait se tenir avant la formulation définitive du programme de développement de l'Organisation pour l'après-2015, de façon à y apporter une contribution. La conférence devra également définir le rôle qui reviendra au Conseil économique et social pour mettre en œuvre le programme de financement du développement et assurer la cohérence des systèmes commercial, financier et monétaire.

12. **M. Koudougou** (Burkina Faso) reconnaît que l'APD à elle seule est insuffisante pour faire reculer l'extrême pauvreté ou lutter contre le changement climatique et qu'elle reste essentiellement volatile, étant liée à des impératifs politiques et budgétaires en perpétuel changement dans les pays développés. Du côté des investissements directs étrangers, les pays d'Afrique vivent une situation inégale, certains attirant la majorité des flux financiers privés alors que d'autres, plus vulnérables, sont obligés d'avoir une fiscalité très généreuse vis-à-vis des investisseurs. Par opposition à l'insuffisance de ces deux sources de financement, les mécanismes de financement innovants ont apporté une contribution importante au développement du Burkina Faso.

13. Au cours des dernières années, le pays a bénéficié de partenariats publics-privés, plus particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports publics et des communications. Le Gouvernement burkinais organise chaque année une rencontre avec les partenaires privés; il a mis en place un cadre de concertation entre le Gouvernement et les entités non-gouvernementales et a créé une direction chargée de la promotion des partenariats publics-privés. Dans le domaine du changement climatique, le Burkina Faso travaille en coopération avec les institutions multilatérales pour tirer parti des avantages du Fonds pour l'adaptation, dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre.

14. **M. Biya** (Cameroun) constate qu'en dépit des progrès faits par les pays d'Afrique pour s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du Consensus de Monterrey, notamment en ce qui concerne la mobilisation de fonds nationaux, les ressources ainsi levées restent insuffisantes. Devant une baisse des sources extérieures de financement, notamment de

l'investissement étranger direct, le Cameroun a entrepris d'établir une stratégie de partenariat pour le développement, en créant un mécanisme qui rend possible une gestion efficace de fonds extérieurs pour le développement national. Parmi les efforts visant à renforcer les capacités de commerce nationales, il faut citer la modernisation du port de Douala. Le Gouvernement camerounais a également fourni une assistance commerciale et humanitaire aux pays voisins sans littoral.

15. Le document de stratégie pour la croissance et l'emploi, établi par le Gouvernement, énonce des mesures visant à renforcer la capacité des institutions financières pour élargir les services financiers à ceux qui n'y ont pas accès, en diversifiant le système bancaire et en encourageant les initiatives de microfinancement et de microcrédit.

16. Pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays en développement et leurs partenaires dans le domaine de la coopération pour le développement, il faudrait assurer une meilleure régulation des flux financiers, améliorer les formes d'assistance offertes aux différents pays et promouvoir un commerce équitable. Il faut tenir pleinement compte des principes énoncés dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Le Cameroun est donc favorable à la création d'une commission du financement du développement, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social, et attend avec intérêt la tenue en 2013 d'une conférence de suivi sur le financement du développement.

17. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) fait observer que, face au ralentissement de l'économie mondiale et aux problèmes particuliers posés par la crise énergétique, un changement d'orientation s'impose en matière d'élaboration et d'exécution des politiques. Même avant l'adoption du Consensus de Monterrey et d'autres initiatives ultérieures concernant le développement, le Gouvernement tanzanien a adopté diverses mesures pour s'acquitter de ses obligations internationales. Son programme national Horizon 2025, ciblant la République-Unie de Tanzanie continentale, et son programme Horizon 2020, axé sur Zanzibar, ont pour objectifs d'instaurer une bonne gouvernance et de mettre en place une économie compétitive, capable de produire une croissance durable et le bien commun, en vue d'éliminer l'extrême pauvreté et d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire. En dépit des efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire

pour le développement (OMD), des problèmes subsistent, dont l'insuffisance des services dans les domaines de l'énergie, de l'éducation et de la santé.

18. Les bons résultats économiques obtenus par la République-Unie de Tanzanie au cours des dernières années ont bénéficié d'un cadre de politiques macroéconomiques bien conçu, des progrès des réformes structurelles et d'une participation conséquente du secteur privé. Si la communauté internationale veut sérieusement réduire la pauvreté, la solution est d'annuler la dette multilatérale globale des pays les moins avancés, ce qui leur permettrait de mobiliser des ressources pour le développement, chose que le Gouvernement tanzanien a bien l'intention de faire.

19. À la suite des graves sécheresses et inondations provoquées par les changements climatiques, le Gouvernement tanzanien s'emploie à améliorer sa capacité de faire face pour s'adapter à de tels impacts et en atténuer les conséquences. Il faut mener d'urgence une action mondiale pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et la délégation tanzanienne demande de concrétiser l'accord sur le financement pour le changement climatique, initialement présenté à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, le Gouvernement tanzanien appuie les activités de mise en valeur de sources d'énergie de remplacement. Devant l'aggravation de la fracture technologique entre pays développés et en développement, il souligne le besoin de transferts de technologies pour hâter les progrès des pays en développement vers la réalisation des OMD.

20. **M. Diallo** (Guinée) constate que la baisse de l'APD en 2011 a compromis les progrès accomplis par les pays en développement dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les OMD. Dès lors, il s'avère primordial que les engagements concernant le financement du développement, pris notamment dans le cadre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, soient concrétisés au plus tôt.

21. Le Gouvernement guinéen prend des mesures pour mobiliser les ressources nationales, veiller à l'efficacité de l'aide, améliorer le climat des affaires, développer le partenariat public-privé et promouvoir les financements innovants pour le développement.

En 2011, les recettes publiques représentaient 16,9 % du PIB.

22. Dans ce contexte de crise économique et financière qui limite les mécanismes de financement traditionnel, la Guinée a exploré de nouvelles voies pour mobiliser des fonds supplémentaires, telles que la promotion des envois de migrants et l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion. Ses réformes économiques lui ont permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Avec un allègement de la dette se chiffrant à plus de 2 milliards de dollars, la Guinée pourra investir dans des domaines prioritaires de développement, restaurant la crédibilité de l'État et normalisant ses relations avec ses créanciers, tout en favorisant l'accès à des sources de financement extérieures. Tout cela ouvrira la voie du développement durable.

23. **M^{me} Mpokosa** (Zambie) dit que les pays les moins avancés ont particulièrement besoin de cadres réglementaires efficaces pour apaiser les craintes d'instabilité économique chez les investisseurs et attirer l'investissement étranger direct. La Zambie a adopté de nouvelles mesures visant à mobiliser des ressources extérieures et a signé un cadre conjoint d'assistance pour harmoniser les contributions de ses partenaires de développement. Toutefois, les contributions sont inférieures de 55 % aux objectifs fixés. Le Gouvernement zambien prie instamment ses partenaires de coopération d'honorer leurs engagements au titre de l'APD, conformément aux accords internationaux.

24. Bien que la mobilisation des ressources intérieures se soit améliorée en Zambie, il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'assiette fiscale. Entre autres mesures, le Gouvernement a décidé un programme de réforme pour le développement du secteur privé, en vue de promouvoir un climat propice aux affaires, et le développement de zones économiques multiservices pour proposer infrastructure et réduction de coûts aux sociétés.

25. Le programme pour le développement du secteur financier en Zambie vise à moderniser et à harmoniser les lois pertinentes, en ouvrant davantage l'accès au financement et en renforçant la concurrence. Il est important d'assurer aux pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota. La

Zambie remercie toutes les parties qui ont œuvré dans ce sens et demande à ses partenaires leur assistance pour le transfert de technologies concernant la transformation des produits agricoles.

26. **M. Hassan** (Soudan) rappelle que, du fait de son statut de pays le moins avancé sortant d'une crise, le Soudan s'intéresse particulièrement au financement du développement et aux transferts de technologies à l'appui des efforts qu'il déploie pour atteindre les OMD, surtout dans le domaine de l'agriculture, de même qu'à l'allègement de sa dette. Au fil des années, il a compté dans une large mesure sur l'aide au développement mais les sanctions l'ont empêché de parvenir à un développement durable. Qui plus est, céder le Sud-Soudan lui a coûté 90 % de ses recettes pétrolières, d'où son besoin de l'APD promise par la communauté internationale pour développer ses infrastructures, notamment le barrage de Méroé, le plus vaste projet de centrale hydroélectrique d'Afrique, qui contribuera à atténuer les effets des changements climatiques en produisant de l'électricité propre.

27. S'agissant du commerce, le Gouvernement soudanais invite à réformer les institutions de Bretton Woods dans la mesure où leur fonctionnement plus équitable, plus démocratique et transparent profiterait aux pays les moins avancés. En conclusion, il prie instamment les États Membres de respecter intégralement la Conférence de Monterrey et la Déclaration de Doha, en attendant la conférence de suivi qui doit se tenir en 2013.

28. **M. Ovalles Santos** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les mesures prises par quelques pays développés pour atténuer les effets de la crise économique et financière mondiale ont gravement compromis la capacité des pays en développement à financer le développement et à combattre la pauvreté. Le Gouvernement vénézuélien appuie la proposition de créer une commission sur le financement du développement, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil économique et social, afin de combler le fossé entre l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des engagements. Les États Membres doivent également soutenir les efforts déployés pour renforcer le processus de financement du développement, de façon à améliorer la cohérence et l'uniformité des systèmes financiers et commerciaux, pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international. En particulier, l'ONU devrait renforcer son rôle dans la promotion de la mise en

œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha.

29. Du fait de l'endettement insupportable des économies émergentes, il est essentiel que la communauté internationale examine les possibilités de mettre en place un mécanisme efficace, juste et favorable au développement, pour la restructuration et le règlement de la dette. Il faut mobiliser rapidement des ressources financières pour augmenter les liquidités et promouvoir le développement. À cet égard, l'expansion des allocations de droits de tirages spéciaux représente un moyen efficace et peu coûteux d'augmenter rapidement la liquidité, permettant aux pays en développement de combler les lacunes de financement externe et d'appliquer des politiques anticycliques pour corriger les effets de la crise.

La séance est levée à 11 h 20.